

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 13 février 2024, 19 h
Édifice municipal | *Quartier Baker-Brook*

PROCÈS-VERBAL

PRÉSENTS :

Michel J. Morin	<i>Maire suppléant</i>
Pierre Milliard	<i>Directeur général</i>
Jessica Raymond	<i>Greffière</i>

CONSEILLERS PRÉSENTS :

Quartier Saint-François :	Nancy Ann Landry	Rino Levasseur
Quartier Lac-Baker :	Ronald Cormier	Bernard Soucy
Quartier Clair :	Lloyd Plourde	Richard Michaud
Quartier Baker-Brook :	Francine Caron	Georges Michaud
Quartier Saint-Hilaire :	Réginald Nadeau	

MEMBRE DU CONSEIL ABSENT :

Jean-Pierre Ouellet | *Maire*

Présence dans la salle : 1.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h. Monsieur le Maire suppléant souhaite la bienvenue.

2. PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

Le Maire suppléant vérifie les présences. Un membre du Conseil est absent. Le quorum est constaté.



3. DÉCLARATION DIVULGUANT UN CONFLIT D'INTÉRÊTS

Il n'y a aucune déclaration divulguant un conflit d'intérêts.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n° 2024-02-13 (1)

Proposé par le conseiller Lloyd Plourde

Appuyé par la conseillère Francine Caron

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte l'Ordre du Jour tel qu'il a été présenté.

Motion adoptée.

5. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS ANTÉRIEURES

a) Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire publique du 9 janvier 2024

Résolution n° 2024-02-13 (2)

Proposé par le conseiller Georges Michaud

Appuyé par la conseillère Nancy Ann Landry

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte le procès-verbal de la réunion ordinaire publique du 9 janvier 2024, tel qu'il a été envoyé par courriel au Conseil et révisé, au besoin.

Motion adoptée.

b) Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire publique du 6 février 2024

Résolution n° 2024-02-13 (3)

Proposé par le conseiller Réginald Nadeau

Appuyé par le conseiller Rino Levasseur

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte le procès-verbal de la réunion extraordinaire publique du 6 février 2024, tel qu'il a été envoyé par courriel au Conseil et révisé, au besoin.

Motion adoptée.

6. **PRÉSENTATION, DÉLÉGATION OFFICIELLE, PÉTITION ET DEMANDE D'INFORMATION**

Aucune.

7. **PRÉSENTATION DES RAPPORTS DU MAIRE, CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS**

Aucune.

8. **ARRÊTÉ, RÉOLUTION, PROCÉDURE, DIRECTIVE ET OUTIL ADMINISTRATIF**

a) **3^e lecture de l'Arrêté 2023-03.01 – Arrêté concernant la rémunération des membres du Conseil de la Ville de Haut-Madawaska**

Résolution n° 2024-02-13 (4)

Proposé par le conseiller Ronald Cormier
Appuyé par la conseillère Nancy Ann Landry
1 vote contre : Bernard Soucy

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte la 3^e lecture, par son titre, de l'Arrêté n° 2023-03.01 – Arrêté concernant la rémunération des membres du Conseil de la Ville de Haut-Madawaska.

Motion adoptée.

b) **Adoption de l'Arrêté 2023-03.01 – Arrêté concernant la rémunération des membres du Conseil de la Ville de Haut-Madawaska**

Résolution n° 2024-02-13 (5)

Proposé par la conseillère Francine Caron
Appuyé par le conseiller Rino Levasseur
1 vote contre : Bernard Soucy

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte l'Arrêté n° 2023-03.01 – Arrêté concernant la rémunération des membres du Conseil de la Ville de Haut-Madawaska.

Motion adoptée.

c) **Adoption de la Politique n° 2023-03 – Politique d'incitatifs pour les champs d'épuration**

Résolution n° 2024-02-13 (6)

Proposé par le conseiller Bernard Soucy
Appuyé par le conseiller Lloyd Plourde

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte la Politique n° 2023-03 – Politique d’incitatifs pour les champs d’épuration.

Motion adoptée.

d) Approbation des soumissions n° 9974, 9977 et 9983 de Solutions de bureau MF

Résolution n° 2024-02-13 (7)

Proposé par le conseiller Richard Michaud

Appuyé par le conseiller Ronald Cormier

Attendu qu’une réforme de la gouvernance locale a été implantée au Nouveau-Brunswick le 1^{er} janvier 2023;

Attendu que la Communauté de Haut-Madawaska et le Village de Lac Baker ont fusionné pour créer la Ville de Haut-Madawaska lors de cette réforme;

Attendu que la Ville de Haut-Madawaska a reçu des fonds provenant du Fonds de transition de la Réforme de la gouvernance locale;

Attendu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska approuve les soumissions n° 9974 (4352.40 \$ plus taxe applicable), 9977 (4105.63 \$ plus taxe applicable) et 9983 (3486 \$ plus taxe applicable) de l’entreprise Solutions du bureau MF pour l’achat de mobilier de bureau.

Il est donc résolu que les Fonds de transition de la Réforme de la gouvernance locale soient utilisés pour payer ces soumissions.

Motion adoptée.

9. QUESTIONS DIFFÉRÉES ANTÉRIEUREMENT

Aucunes.

10. AFFAIRES NOUVELLES

1. Correspondance : Aucune.
2. Invitation : aucune.
3. Autre : aucun.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par le conseiller Lloyd Plourde à 19 h 10.



Michel J. Morin
Maire suppléant



Jessica Raymond
Greffière

